



Institutional Repository - Research Portal

Dépôt Institutionnel - Portail de la Recherche

researchportal.unamur.be

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Namur, XVe - XXe siècle

Ruffini-Ronzani, Nicolas; Ledent, Carole

Published in:
Cahiers de Sambre et Meuse: le Guetteur wallon

Publication date:
2017

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):
Ruffini-Ronzani, N & Ledent, C 2017, 'Namur, XVe - XXe siècle: Une ville de confluent face aux inondations ', *Cahiers de Sambre et Meuse: le Guetteur wallon*, VOL. 94e année, p. 61-82.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Namur, XV^e-XX^e siècle : une ville de confluent face aux inondations

Carole Ledent
Nicolas Ruffini-Ronzani

L'histoire de Namur est intimement liée à celle de ses cours d'eau. Implantée au confluent de la Meuse et de la Sambre, traversée par le Houyoux qui alimentait ses remparts, la ville a toujours mis à profit ses deux rivières et son fleuve pour stimuler son économie. Dès le haut Moyen Âge, en effet, des rampes d'échouage, puis des embarcadères s'arriment sur ses berges mosanes ; d'autres les avaient vraisemblablement précédées coté Sambre. Tout en autorisant Namur à entretenir des relations commerciales à longue distance¹, ces premières structures portuaires concourent, surtout, à l'émergence d'une zone d'activité économique que les médiévistes ont pour habitude de qualifier de *portus*². Dans le quartier portuaire du Grognon, comme ailleurs dans la ville, les artisans ont massivement recours à l'eau. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, rares sont en effet les secteurs de production qui peuvent s'en passer. À Namur, les eaux servent à la fois à actionner les moulins à grains, à évacuer les déchets de boucherie, à transporter les marchandises, à brasser la bière, à fouler les draps, et à tanner les peaux. En amont de la ville, elles alimentent les pêcheries monastiques et, en divers

Nous tenons à remercier Nathalie Verpeaux (UNamur), qui, dès la mise en place de ce projet d'exposition, nous a signalé divers documents relatifs aux catastrophes naturelles ayant affecté Namur aux époques médiévale et moderne.

1. F. CHANTINNE et P. MIGNOT, *L'archéologie en Wallonie. Le premier Moyen Âge, VIII^e-XII^e siècles*, Namur, 2014, p. 16-22 ; M. SUTTOR, « Les ports de la Meuse moyenne (Mézières, Dinant, Namur, Huy, Liège et Maastricht) des origines à la fin du XVI^e siècle : topographie, fonctions, infrastructures », dans *Ports maritimes et ports fluviaux au Moyen Âge. Actes des Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public. 35^e congrès, La Rochelle, 2004*, Paris, 2005, p. 149-150, en part. n. 2, qui renvoie à la bibliographie antérieure.
2. La mention explicite d'un *portus* à Namur au milieu du X^e siècle est bien connue. Il ne fait pourtant aucun doute que l'existence d'un quartier portuaire est largement antérieure à l'apparition de ce terme dans les sources écrites. Lire, par exemple, J.-P. DEVROEY et C. ZOLLER, « Villes, campagnes, croissance agraire dans le pays mosan avant l'an mil, vingt ans après... », dans J.-M. DUVOSQUEL et A. DIERKENS (éd.), *Villes et campagnes au Moyen Âge. Mélanges offerts à Georges Despy*, Liège, 1991, p. 255, qui renvoie aux travaux antérieurs.

points du comté, procurent des revenus au prince et aux clercs qui perçoivent des winages, c'est-à-dire des droits sur le passage des marchandises.

La Meuse, la Sambre et le Houyoux ont donc largement contribué à asseoir la prospérité de Namur et de ses habitants. En période de crue, cependant, les trois cours d'eau ont parfois occasionné d'importants dégâts au sein de l'espace urbain³. S'inscrivant dans le sillage de plusieurs travaux récents consacrés à la question des inondations et de leur résilience – dont une étude traitant spécifiquement du cas namurois⁴ –, notre contribution vise à donner un aperçu synthétique de la manière dont les habitants de Namur ont, du bas Moyen Âge jusqu'au premier tiers du XX^e siècle, fait face aux crues qui touchaient leur bourgade. Il s'agira à la fois de préciser en quelles circonstances la ville a été frappée par des inondations, de déterminer comment ces dernières ont pu affecter les infrastructures urbaines et la vie des citoyens, mais aussi de comprendre comment les Namurois – à commencer par les autorités publiques – ont mis au point des stratégies destinées à limiter et à surmonter les dégâts causés par les inondations. L'intention est donc de s'interroger autant sur les catastrophes que sur leur résilience.

À cette fin, nous procéderons en trois temps, en adoptant un plan chronologique. En tirant parti des maigres données livrées par les sources médiévales, nous essayerons, tout d'abord, de faire le point sur les premières inondations namuroises connues, en nous focalisant avant tout sur le dossier le mieux documenté : celui de la crue de 1409. Il s'agira, ensuite, d'aborder l'une des inondations les plus importantes ayant frappé Namur aux Temps Modernes : celle de 1740. Nous traiterons enfin de l'inondation de l'hiver 1925-1926, « la plus catastrophique » qui ait touché la vallée de la Meuse au XX^e siècle⁵.

-
3. Néanmoins, on se doit d'emblée de signaler que le Namurois d'antan n'a jamais connu d'épisodes aussi dramatiques que ceux récemment expérimentés par La Nouvelle-Orléans (2005), le Pakistan (2010), la Thaïlande (2011) ou la Côte d'Azur (2015).
 4. A. SOETAERT, « Une espèce de déluge dans la ville... ». *Inondations urbaines à Namur aux Temps Modernes*, Namur, 2016. À propos des inondations survenues à Namur, on se reportera également aux travaux de M. LIBERT, « La question de l'eau à Namur au XVIII^e siècle », dans *Annales de la Société archéologique de Namur [ASAN]*, t. 68, 1994, p. 307-337 ; N. STERNON, *Les préoccupations administratives du Magistrat urbain en matière de renouveau des espaces publics à Namur au XVIII^e siècle*, Louvain-la-Neuve, 2010 (Université Catholique de Louvain, Mémoire de maîtrise en Histoire) ; A.-S. MAASKANT et D. FRANÇOIS, *Jours de crue, textes de crue. Les inondations de février 1910, janvier 1920 et de l'hiver 1925-1926 dans le Namurois. À travers des textes d'époque*, Bouge, 1997. Mentionnons également, des mêmes auteurs, *Jours de crue, images de crue. Les inondations de 1910, 1920 et de l'hiver 1925-1926 dans le Namurois. À travers des images d'époque*, Namur, 1997. Dans la lignée de ces deux précieuses publications, un nouveau projet de sauvegarde et d'inventaire collectif des repères de crue dans la vallée de la Meuse a vu le jour, voir *Jours de crue. Témoins des crues dans la vallée de la Meuse*, <http://www.joursdecrue.be> (consulté le 10 janvier 2016).
 5. F. BROUYAUX, P. MORMAL, C. TRICOT et M. VANDIEPENBEECK, *La Belgique au fil du temps. Les événements météorologiques marquants du vingtième siècle en Belgique*, Rhode-Saint-Genèse, 2004.

Le Moyen Âge : l'inondation de 1409 et ses précédents

On le sait, retracer l'histoire ancienne de Namur constitue souvent une gageure, tant les écrits namurois antérieurs au XII^e siècle s'avèrent rares et lacunaires⁶. Ce constat qui prévaut dans le champ du politique ou de l'économique conserve toute sa validité lorsque l'on s'intéresse aux catastrophes naturelles ayant affecté la ville. Avant l'apparition des premières comptabilités urbaines au milieu du XIV^e siècle – lesquelles, en signalant des travaux de réfection, révèlent en creux l'existence de crues –, les sources mentionnant des inondations à Namur sont peu nombreuses et relèvent pour l'essentiel du genre narratif. Recenser les débordements de la Sambre, de la Meuse et du Houyoux implique alors de parcourir annales, histoires et chroniques monastiques avec l'espoir d'y trouver une mention laconique de crue ayant touché Namur ou une agglomération des environs⁷. Une fois n'est pas coutume, ni l'archéologie, ni l'iconographie ne livrent, dans l'état actuel des recherches, des informations complémentaires en la matière.

En raison du caractère lapidaire des mentions figurant dans les sources historiographiques et hagiographiques, les causes et les conséquences de la plupart des inondations antérieures au bas Moyen Âge nous échappent largement. Tout au plus apprend-on dans ces textes que la Sambre sortit de son lit en octobre 1056 en raison de fortes pluies (*Miracula* de saint Ursmer de Lobbes)⁸, que l'hiver fut particulièrement rude et le printemps pluvieux dans la région de Gembloux en 1124 (continuation de la *Chronographia* de Sigebert de Gembloux par l'abbé Anselme)⁹, ou que la Sambre déborda tant à Floreffe

-
6. Sur l'histoire de Namur au haut Moyen Âge, voir A. DIERKENS, « Premières structures religieuses : paroisses et chapitres jusqu'au XII^e siècle », et G. DESPY, « L'agglomération urbaine pendant le haut Moyen Âge (du VII^e siècle aux environs de 1200) », dans *Namur. Le site, les hommes de l'époque romaine au XVIII^e siècle*, Bruxelles, 1988, p. 33-61 et 63-78, ainsi que la synthèse de M. RONVAUX, *Une histoire du Namurois*, t. 1 : *Des origines au Moyen Âge*, Namur, 2014, p. 55-67.
 7. En la matière, les travaux de Pierre Alexandre demeurent des références incontournables : P. ALEXANDRE, *Le climat au Moyen Âge en Belgique et dans les régions voisines (Rhénanie, Nord de la France). Recherches critiques d'après les sources narratives et essai d'interprétation*, Liège – Louvain, 1976 (Centre belge d'histoire rurale, 50) ; ID., *Le climat en Europe au Moyen Âge. Contribution à l'histoire des variations climatiques de 1000 à 1425, d'après les sources narratives de l'Europe occidentale*, Paris, 1987.
 8. *Luna quippe pluvialis difficiliorem effecerat viam, quae nunquam est facilis, usque ad iuga boum et sellas equorum exundantibus mille torrentium rivulis. Cumque Lobias pervenissent et portu tutissimo omnes angustias se evanisse putarent, Sambre offenderunt tantae exundationis, ut, is unquam, raro sit visa grandior ab incolis* (*Miracula sanctorum Ursuarii et Ermini*, éd. O. HOLDER-EGGER, dans *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores* [MGH SS], t. 15/2, Hanovre, 1888, p. 835).
 9. *Hiems solito acerbior, et aggestu nivis sepius decidentis nimis horrida et importuna. Multi enim pauperum infantes et mulieres nimietate frigoris defecerunt. Mortalitas quoque animalium maxima. In multis vivariis pisces aborti sub glacie perierunt [...] Hiemi successit intemperies aeris, nunc nive, nunc pluvia, nunc gelu alternatim satis deterrima, usque in medio martio* (ANSELME DE GEMBOUX, *Continuatio Sigeberti*, éd. L. BETHMANN, dans MGH SS, t. 6, Hanovre, 1844, p. 379). De fortes chutes de neige, un

en 1156 qu'elle emporta plusieurs maisons dans les flots (*Annales Floreffenses*)¹⁰. La plupart de ces données ne se rapportent toutefois pas directement à la ville de Namur¹¹. On peut néanmoins supposer que si des inondations sont survenues à Floreffe, à Huy ou dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, par exemple, Namur a potentiellement fait face à une périlleuse montée des eaux au même moment, et ce même si aucune source ne l'affirme explicitement¹².

Pour en apprendre plus à propos des crues ayant directement affecté Namur et au sujet des réactions des citadins qui les ont vécues, on doit nécessairement se tourner vers les sources de la pratique des derniers siècles du Moyen Âge. Une inondation, en particulier, marque les esprits, car elle s'avère bien documentée : celle de février 1409¹³. En cet hiver, d'abondantes pluies font déborder la plupart des fleuves et rivières des anciens Pays-Bas. Outre Namur, bien d'autres villes ont en effet à gérer de graves inondations : tel est le cas de la bourgade rhénane d'Arnhem, de Tournai, de Gand, de plusieurs localités flamandes jouxtant l'Escaut, ou encore des villes mosanes de Liège, Dinant et Venlo¹⁴. À Namur, c'est comme souvent la Sambre qui, en sortant de son lit, sera responsable des destructions¹⁵. Pour autant que l'on puisse en juger à travers les comptabilités de la ville, les dégâts sont particulièrement lourds. Les flots n'ont nullement épargné les infrastructures urbaines. Dans leurs comptes, les « élus », c'est-à-dire les hommes chargés de

gel important et des pluies abondantes : les conditions sont réunies pour engendrer une crue. Les Gembloutois en feront l'amère expérience cinq ans plus tard (*ibid.*, p. 381).

10. *Facta est inundatio magna aquarum ex pluviis estate et hyeme, que sata et domos destruxit et multos submersit* (*Annales Floreffenses*, éd. G. H. PERTZ, dans *MGH SS*, t. 16, Hanovre, 1859, p. 624).
11. Paradoxalement, une des seules mentions qui se réfèrent explicitement à la ville de Namur ne concerne pas une inondation, mais... un assèchement de la Sambre survenu en 1134 : *In Namurco, Sambre fluvius a solito meatu penitus cessans, per diem integrum funditus aruit* (*Annales Fossenses*, éd. G. H. PERTZ, dans *MGH SS*, t. 4, Hanovre, 1841, p. 30). À des époques nettement plus tardives, d'autres auteurs continueront à évoquer de manière elliptique les dégâts causés par les eaux à proximité de Namur. Tel est le cas, par exemple, du Montois François Vinchant qui, écrivant il est vrai plus de trois siècles après les faits, mentionne l'existence d'une crue responsable en 1314 de la destruction des « ponts de bois qui estoient de ça de là sur les rivières de Sambre, Hayne et Escault » (FRANÇOIS VINCHANT, *Annales de la province et comté du Hainaut*, éd. Société des bibliophiles belges, t. 3, Bruxelles, 1849, p. 96-97).
12. Comme on le constatera à la lecture de P. ALEXANDRE, *Le climat au Moyen Âge en Belgique...*, p. 66-82, les cas hutois et liégeois, notamment, sont bien mieux documentés que le dossier namurois pour les XI^e-XIII^e siècles.
13. Voir en particulier J. BORGNET, *Promenades dans Namur*, Namur, 1851-1859, p. 166-169.
14. P. ALEXANDRE, *Le climat en Europe...*, p. 556-557, que l'on complètera, à propos du cas dinantais, par M. SUTTOR, *Vie et dynamique d'un fleuve : la Meuse de Sedan à Maastricht (des origines à 1600)*, Bruxelles, 2006, p. 169 (Bibliothèque du Moyen Âge, 24).
15. Si, à Namur, les destructions sont surtout imputables à la Sambre, c'est essentiellement parce que la rivière traverse réellement la ville, contrairement à la Meuse. Son bassin est en outre beaucoup plus étroit (A. SOETAERT, « Une espèce de déluge dans la ville... », p. 29). À propos des inondations de Meuse à l'époque médiévale, on lira M. SUTTOR, *Vie et dynamique d'un fleuve...*, p. 168-169.

la gestion des finances de Namur¹⁶, indiquent que les enceintes, les portes et plusieurs tours de la ville ont été gravement endommagées¹⁷. Quant au pont de Sambre, « il estoit en tres grant peril de cheoir et d'alleir a ruwine et perdicion par defaute de fondement »¹⁸. Mais les édifices publics ne sont évidemment pas les seuls à souffrir. À la fin des années 1420, les statuts de Saint-Aubain de Namur nous apprennent que la collégiale a cruellement pâti de la crue. Sans doute conservés en sous-sol ou au rez-de-chaussée par des chanoines peu prévoyants, les manuscrits et les chartes ont été « noyés » sous les eaux de la Sambre. Rien n'a pu être préservé parmi ces « nombreux écrits » devenus illisibles¹⁹. Avec eux, c'est sans doute tout un pan de l'histoire de Saint-Aubain qui a été englouti²⁰. . . Les sources n'en disent mot, mais, au-delà des dégâts matériels, c'est aussi l'économie de toute une ville qui est paralysée en cas d'inondation, surtout lorsque, comme à Namur, cette économie est en bonne partie fondée sur l'usage de l'eau. Quant aux éventuelles pertes humaines, la documentation n'en dit rien non plus, ce qui ne veut pas nécessairement dire que l'on n'a pas eu à en déplorer²¹.

-
16. Sur la gestion des finances urbaines de Namur et les hommes qui en ont la charge, on lira M. TREIYER-LIÉNARD, « La gestion des finances de la ville de Namur (1362-1477) : rouages humains et politique urbaine », dans M. BOONE et W. PREVENIER (éd.), *Finances publiques et finances privées au bas Moyen Âge. Actes du colloque tenu à Gand les 5 et 6 mai 1995*, Louvain – Apeldoorn, 1996, p. 131-161, et I. PAQUAY, *Gouverner la ville au bas Moyen Âge. Les élites dirigeantes de la ville de Namur au XV^e siècle*, Turnhout, 2008, p. 58-62 (*Studies in European Urban History*, 16).
 17. Archives de l'État à Namur [AÉN], *Ville de Namur*, 954-955, Comptes des années 1409, 1410 et 1411, en particulier. Sur cette crue, voir également les quelques informations rapportées près de deux siècles après les événements par PAUL DE CROONENDAEL, *Cronique contenant l'estat ancien et moderne du pays et conté de Namur*, éd. L. DE LIMMINGHE, vol. 2, Bruxelles, 1878, p. 581.
 18. AÉN, *Ville de Namur*, 954, Compte de l'année 1410, f^o 4v (cet extrait a été édité par J. BORGNET, *Promenades...*, p. 169, n. 1).
 19. [...] *quam propter iniundationem aquarum ultimo partibus istis habitatum, quae – prob dolor! – tanta fuit et crevit in hac nostra ecclesia, ut plurimorum librorum, cartarum, literarumque thecas superaret, unde vix vel minime ex his multa scripta postmodum potuerunt perfecte legi* (J. BARBIER, « Statuts de l'église de Saint-Aubain, à Namur », dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. 18, 1882, p. 27). Sur ce passage et la bibliothèque (perdue) de la collégiale Saint-Aubain, on pourra se reporter à X. HERMAND, « Les bibliothèques et les livres des collégiales et couvents de Namur aux derniers siècles du Moyen Âge », dans P. JACQUET, R. NOËL et G. PHILIPPART (dir.), *Histoire de Namur : nouveaux regards*, Namur, 2005, p. 130 et 146, n. 21.
 20. Deux cartulaires de la première moitié du XIV^e siècle ont néanmoins survécu aux inondations, ce qui permet de retracer l'histoire de Saint-Aubain avant 1410. Ils sont aujourd'hui conservés aux AÉN, *Archives ecclésiastiques*, n^o 100 et 101. Pour une description codicologique de ces volumes, consulter N. VERPEAUX, « Répertoire des cartulaires d'institutions religieuses médiévales sises dans l'espace wallon actuel », dans *Pratiques médiévales de l'écrit. Site Internet du centre de recherche PraME de l'Université de Namur*, 2016, <http://www.prame.be/cartulaires> (consulté le 4 janvier 2017).
 21. Ce n'est en effet pas le propre des comptabilités urbaines et des statuts d'église – nos deux principales sources sur les événements de 1409 – que de mentionner des décès accidentels.

Comment se relever d'un tel épisode traumatisant, et quelles stratégies mettre en œuvre pour éviter qu'un tel désastre ne se reproduise ? Ces deux questions, les autorités publiques namuroises se les sont nécessairement posées au lendemain de la crue de février 1409. Au vu des comptabilités urbaines, la priorité des autorités publiques semble avoir été la restauration de l'équipement urbain endommagé par les « grandes aiwes »²². Reconstruire Namur réclame des investissements importants. Très vite, des dépenses considérables sont consenties pour la réalisation de travaux aux enceintes, au pont de Sambre ainsi qu'aux portes Saint-Aubain et Sainiau²³. Le budget ordinaire de la ville n'y suffisant pas, les bourgeois, les habitants de la franchise et le clergé de Namur sont soumis à une taille exceptionnelle en 1409²⁴. L'année suivante, 502 Namurois aisés sont contraints d'accorder à la ville des prêts sans intérêt, lesquels n'ont vraisemblablement jamais été intégralement remboursés²⁵. Le comte Guillaume II, lui-même, se montre soucieux de la reconstruction de « sa » ville, car on le voit faire don d'une centaine de chênes issus de ses forêts domaniales²⁶. Les ecclésiastiques sont également mis à contribution lors de cette levée de fonds, des pierres étant prélevées dans les carrières détenues par les cisterciennes du Val-Saint-Georges de Salzinnes²⁷. Elles seront destinées à la consolidation d'une des piles du pont de Sambre, lequel sera pavé à partir de 1411²⁸. Les comptabilités urbaines démontrent

-
22. L'expression « grandes aiwes » se rencontre dès 1409 dans les comptabilités urbaines : AÉN, *Ville de Namur*, 954, Compte de l'année 1409, f° 5r, par exemple. Pour un panorama des mesures prises aux époques médiévale et moderne pour endiguer les inondations, voir C. DURU, « L'inondation dans les villes du Hainaut et à Tournai (XII^e-XVI^e siècles) », dans *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. 21, 1984, p. 201-205.
23. Les comptes de Namur regorgent d'informations concernant les travaux de réaménagement urbain. Deux exemples, parmi des dizaines d'autres : « Item rendu as dis Jadar et Jehan Lambechon pour une journee et demi que chascun d'iaus ovrat au fondement do pilleir do pont levich de le porte Saint Alban [...] x heaumes et demi » ; « Premiers, rendu a Jehan de Feval pour deux journees ovrant [...] entour le porte Saint Albain a vi heaumes le jour, monte XII heaumes » (AÉN, *Ville de Namur*, 954, Compte de l'année 1410, f° 6r et 34v).
24. AÉN, *Ville de Namur*, 954, Compte de l'année 1409, f° 3v.
25. AÉN, *Ville de Namur*, 954, Compte de l'année 1410, f° 4r ; à ce propos, voir I. PAQUAY, *Gouverner la ville...*, p. 60. Sur la reconstruction de la ville telle que l'on peut la lire à travers les comptabilités urbaines, voir J. BORGNET, *Promenades...*, p. 166-169, en attendant une étude plus fouillée sur la question.
26. « Item est assavoir que pour affection que mons tres redoubtet signeur Monsigneur le comte a ses bonnes gens de sa dite ville et pour le grant désir qu'il at que les ouvraiges necessaires pour le refection et fortiffiement de sa dite ville peuwissent estre avanchis et perseveis, il, de sa bonne volenteit at donneit et fait de grasce cesti annee a se dite ville de le somme de cent chaisnes a prendre en sen bos de Marlaingne [...] » (AÉN, *Ville de Namur*, 954, Compte de l'année 1410, f° 34v).
27. AÉN, *Ville de Namur*, 954, Compte de l'année 1410, f° 52r.
28. « Item rendu a Pieret de Faulx et a ses compaignons pour deux naveez de pieres de grès livré en la dite samaine pour paveir ledit pont de Sambre [...] monte XIX moutons vi heaumes » (AÉN, *Ville de Namur*, 955, Compte de l'année 1411, f° 13r).

clairement que les autorités namuroises souhaitent ne pas traîner pour restaurer les infrastructures urbaines. C'est en effet la santé économique de Namur, et donc celle de ses élites, qui est en jeu²⁹...

Des investissements ont peut-être également été consentis pour limiter les dégâts que pourraient causer de futures inondations, mais, si c'est le cas, ils nous échappent en bonne partie, à l'exception de dispositions en vue du curage de la rivière. Des recherches complémentaires mériteraient d'être menées sur la question³⁰. On sait, néanmoins, que des mesures avaient déjà été prises en ce sens plus d'une vingtaine d'années auparavant. En 1384, en effet, le pavement de certaines rues en bordure de Sambre fut relevé, car celles-ci étaient inondées lorsque la rivière sortait de son lit³¹. Il ne semble pas, par contre, que les autorités publiques aient décidé de l'installation de repères de crues, dont les premières traces ne se rencontrent à Namur qu'à partir de 1571³². En dehors de l'espace urbain, la crainte d'une montée des eaux conduit parfois les autorités locales ou ecclésiastiques à instaurer des mesures de précaution. C'est ainsi qu'en 1233, par exemple, l'évêque de Liège Jean II d'Eppes confirme que la nouvelle paroisse d'Oignies sera détachée de celle de Moignelée en raison du danger que les eaux de la Sambre pouvaient faire courir aux fidèles³³. Comme d'autres interventions similaires, ces dispositions dénotent la mise en place, dès l'époque médiévale, de stratégies d'évitement destinées à limiter les ravages causés par les inondations.

-
29. Sur les élites politiques namuroises du XV^e siècle, voir la thèse d'I. PAQUAY, *Gouverner la ville...*, qui souligne notamment que les hommes présidant aux destinées de Namur résident et possèdent essentiellement leur patrimoine en bord de Sambre, dans le cœur historique de la ville (*Ibid.*, p. 141-146).
30. Notre analyse des comptabilités médiévales est loin d'avoir été exhaustive dans le cadre de cet article. Le dossier de l'inondation de 1409 mériterait incontestablement d'être approfondi. À propos des réparations qui ont suivi la crue, on trouvera peut-être des informations complémentaires dans la thèse de doctorat inédite d'E. BODART, *Société et espace urbains au bas Moyen Âge et au début de l'époque moderne : géomorphologie et sociotopographie de Namur du XIII^e au XVI^e siècle*, Louvain-la-Neuve, 2007 (Université Catholique de Louvain, Thèse de doctorat en Histoire), que nous n'avons pas eu l'occasion de consulter.
31. D.-A. VAN BASTELAER, *La Sambre archéologique*, Malines, 1896, p. 97 ; M.-A. ARNOULD, « La navigabilité ancienne de la Sambre : note de paléographie », dans *Mélanges Félix Rousseau. Recueil offert en hommage à Monsieur Félix Rousseau par ses collègues, ses anciens élèves et ses amis*, Namur, 1958, p. 50, n. 9. Le rapide survol que nous avons fait du compte urbain de l'année 1384 (AÉN, *Ville de Namur*, 953, Compte de l'année 1384) n'a pas permis de retrouver la trace de ces travaux. Mais il est loin d'être impossible que leur mention ait échappé à notre attention.
32. À cet égard, voir l'inventaire réalisé par A. SOETAERT, « Une espèce de déluge dans la ville... », p. 64.
33. *Cum bone memorie avunculus et predecessor noster Hugo, quondam Leodiensis episcopus, propter loci vestri dignitatem, et maioris consilii copiam necnon et periculum aque que Sambria vocatur evitandum, parrochiam de Molegnies ad vos iure patronatus pertinentem apud Oigniacum transtulerit et ipsam parrochiam cum suis appendiciis vobis appropriaverit, sicut in litteris eiusdem episcopi vidimus contineri* (E. PONCELET, « Chartes du prieuré d'Oignies, de l'ordre de Saint-Augustin », dans *ASAN*, t. 31, 1912, n° 73, p. 68 ; l'acte avait déjà été signalé par M.-A. ARNOULD, « La navigabilité ancienne... », p. 50, n. 9).

Temps Modernes : l'inondation de décembre 1740

L'histoire namuroise à l'époque moderne n'est pas en reste en matière d'inondations. De 1560 à 1794, Alexander Soetaert en dénombre plus de trente³⁴. Celle de 1740 est restée dans les mémoires comme étant l'une des pires que Namur ait eu à affronter.

Décembre 1740. Après l'année éprouvante qu'ils viennent de passer³⁵, les Namurois ne se doutent pas des journées pénibles qui les attendent encore. Trois inondations se succèdent en quelques jours. L'espace inondé au moment le plus fort de cet épisode – le 21 décembre – est énorme : l'eau recouvre la moitié sud de la Corbeille ainsi que le quartier du Grognon³⁶. Des mémoires contemporains des faits permettent de retracer le déroulement des événements³⁷.

Le 8 décembre les eaux de la Sambre et de la Meuse commencent à grossir. Le mouvement s'intensifie les 9 et 10 décembre à tel point que le 11 après-midi, le Magistrat de la ville se voit dans l'obligation d'organiser un service d'aide, pour les victimes à qui l'eau ne permettait plus de quitter leur demeure. Si les distributions de vivres continuent les 12, 13 et 14, le niveau de l'eau commence néanmoins à baisser légèrement. Le 15, les eaux se retirent de l'espace urbain. Après une baisse continue les 16, 17 et 18, des pluies diluviennes éclatent et se déversent sur la ville la nuit suivante. Le 19, vers 8 heures du matin, la deuxième inondation commence. Elle atteint son paroxysme le 21 décembre. La décrue s'annonce le jour de Noël et se poursuit les 26, 27 et 28. La neige fait alors son apparition et une troisième et dernière inondation démarre. Elle est moins sérieuse que les deux premières mais les distributions de vivres doivent encore avoir lieu le 29. Les deux derniers jours

34. A. SOETAERT, « Une espèce de déluge dans la ville... », p. 15-17.

35. Voir l'article « Toutes ces bouches à nourrir ! Disettes et famines dans l'histoire de Namur et du Namurois (XI^e-XX^e siècles) » de Bernard CLACENS et Aurélie STUCKENS dans le présent volume.

36. Des historiens ont reconstitué des cartes des zones inondées d'après les sources : M. LIBERT, « La question de l'eau à Namur au XVIII^e siècle... », p. 314, et A. SOETAERT, « Une espèce de déluge dans la ville... », p. 39-41.

37. Plusieurs ont été édités : « Remarque sur le temps à venir au sujet des eaux de la Sambre » édité dans É. BROUETTE, « Les inondations à Salzennes en 1740 », dans *Pays de Namur*, n° 37, 1975, p. 17-19 ; « Mémoire des événements funestes et remarquables arrivés aux Namurois pendant le cours de l'an 1740 », édité dans H. GUILLERY, *La Meuse. Études faites par ordre du gouvernement Belge*, Bruxelles, 1843, p. 307-310 ; « Mémoire des devoirs et précautions que messieurs les mayeur et eschevins de la ville de Namur ont prises aux tems des inondations arrivées les 11, 19 et 23 décembre 1740 », édité dans F. COURTOY, « La crue de 1740 à Namur. L'aide aux inondés d'après un mémoire inédit du temps », dans *Le Guetteur wallon*, 2^e année, n° 12, 1926, p. 275-279 (publié « au lendemain d'un désastre semblable », en janvier 1926). Voir aussi : Grand séminaire de Namur, *Compte-rendu du Val-Saint-Georges (Salzennes)*, 59, f° 282v et Grand séminaire de Namur, *Compte-rendu du Val-Saint-Georges (Salzennes)*, 60, f° 237v.



◀ Liste des commis chargés de distribuer les pains aux sinistrés (AÉN, *Ville de Namur*, 65).

de l'année sont marqués par le gel. Le premier jour de l'an 1741, un vent doux aurait fait fondre les glaces, amorçant la fin des « grandes eaux » de 1740.

La difficulté de prévoir une inondation et la rapidité des crues empêchent les autorités de prendre de réelles mesures anticipatives pour protéger la population³⁸. Néanmoins, en 1751, juste avant le début d'une inondation, le Magistrat avertit la population qu'elle doit s'approvisionner en farine au plus tôt³⁹. En 1776, des barques sont préparées à l'avance au cas où une inondation se déclencherait⁴⁰. Peut-être en avait-il déjà été ainsi en 1740. Peut-être aussi la gravité de

l'épisode a-t-elle permis, par la suite, une prise en charge plus efficiente de la part des autorités⁴¹. Quant à la population, il est difficile de savoir comment elle anticipait la crise. À l'abbaye de Salzinnes, « on avoit a tems porté biere et provision dans les quartiers en haut⁴² ».

La gestion de la crise mobilise le Magistrat urbain qui met en place une aide d'urgence⁴³. Il veille nuit et jour, prend des mesures, donne des ordres, « sous-

38. D. CŒUR, *La plaine de Grenoble face aux inondations. Genèse d'une politique publique du XVII^e au XX^e siècle*, Paris, 2008, p. 39.

39. AÉN, *Fonds Borgnet-Golemaux*, 4236, Avis au public, 20 octobre 1751.

40. Elles ne sont finalement pas utilisées : « Il n'a point été question des barquettes, les eaux diminuées immédiatement après l'expédition et delivrement de la presente en copie » (AÉN, *Métiers de Namur*, 11, Lettre du Magistrat aux Bateliers, 9 mars 1776). Voir S. BRESSERS, « La circulation fluviale et la corporation des bateliers à Namur au XVIII^e siècle », dans J. TOUSSAINT (dir.), *Corporations de métiers à Namur au XVIII^e siècle*, Namur, 1998, p. 156 (Musée des arts anciens du namurois, 14) ; A. SOETAERT, « Une espèce de déluge dans la ville... », p. 50.

41. A. SOETAERT, « Une espèce de déluge dans la ville... », p. 50.

42. Grand séminaire de Namur, *Compte-rendu du Val-Saint-Georges (Salzinnes)*, 59, f^o 282v. Autre version : « pendant ce tems facheux et par precaution, on avoit transporté dans le corridor du quartier d'hoste les provisions necessaires » (Grand séminaire de Namur, *Compte-rendu du Val-Saint-Georges (Salzinnes)*, 60, f^o 237v).

43. Cette aide d'urgence est attestée pour Namur dès 1614, « le système existant cependant sans doute bien plus tôt » (A. SOETAERT, « Une espèce de déluge dans la ville... », p. 50). Ces pratiques

traite⁴⁴ ». Le 11 décembre 1740, il réquisitionne des barques et les répartit dans l'espace inondé, fait chercher les pains disponibles chez les boulangers de la ville et la bière chez les brasseurs, désigne des personnes chargées de la livraison pour le lendemain ainsi que les sergents qui leur sont adjoints. Le 12 décembre, il achète des grains pour la fournée à cuire la nuit suivante, les fait moudre et porter aux boulangers. Les pains sont amenés à l'hôtel de ville et, comme la veille, répartis entre les responsables de livraison des différents quartiers touchés. Les jours qui suivent, le même scénario se reproduit tout en s'ajustant aux fluctuations de la zone inondée : quand la halle aux grains et l'hôtel de ville sont sous eau le 21 au matin, il faut trouver les grains ailleurs et rassembler ensuite les pains dans un hôtel particulier⁴⁵.

L'entraide et la solidarité entre les habitants est plus difficile à percevoir à travers les sources disponibles. Le 19 janvier 1741, une femme demande une aide financière car son mari « ayant été employé pendant les inondations dernières de cette dite ville à rendre service au public et à tirer en autres les bières hors des caves de plusieurs particuliers » a perdu la vie « par un froid excessif qui l'avoit saisi »⁴⁶. En mars 1773 deux pontonniers namurois laissent pendant plusieurs jours deux nacelles en dessous de la boucherie « pour rendre service au public ». Ils transportent d'un lieu à l'autre les personnes qui le souhaitent et notamment les bouchers « pour leur commerce ». Quelques jours plus tard, ils écrivent néanmoins au Magistrat « estimant avoir en cela mérité quelques récompenses »⁴⁷.

sont attestées dans bien d'autres villes, voir par exemple : L. DRUEZ, « La maîtrise de l'eau à Liège : une problématique omniprésente du Moyen Âge à nos jours », dans *Le vieux Liège*, n° 341, 2013, p. 298 ; G. R. DEMARÉE, « The Catastrophic Floods of February 1784 in and around Belgium. A Little Ice Age Event of Frost, Snow, River Ice... and Floods », dans *Hydrological Sciences Journal*, t. 51 (5), 2006, p. 889 ; D. CŒUR, *La plaine de Grenoble face aux inondations...*, p. 54-55.

44. Expression utilisée dans E. GARNIER, « La ville face aux caprices du fleuve. L'exemple normand, XVI^e-XVIII^e siècle », dans *Histoire urbaine*, 2007, t. 18/1, p. 56.
45. « Mémoire des devoirs et précautions... », p. 278-279. Ce mémoire se rapproche des récits d'inondation étudiés pour l'Ancien Régime en France, « vrais chef-d'œuvres d'autosatisfaction et de glorification de l'action engagée » (R. FAVIER, « Poésies de l'inondation et culture du risque », dans A.-M. MERCIER-FAIVRE et C. THOMAS, *L'invention de la catastrophe au XVIII^e siècle. Du bâtiment divin au désastre naturel*, Genève, 2008, p. 274). Cette partie du récit de la gestion de crise par le Magistrat est néanmoins confirmée par les comptes urbains, exceptée la date de la première distribution qui n'y figure pas (AÉN, *Ville de Namur*, 1135, Compte communal, 1741, f° 140r, 145v, 146r, 146v, 147v, 150v, 169v ; AÉN, *Ville de Namur*, 65, Journal de la ville, f° 31-33, 37-39, 56).
46. AÉN, *Institutions de bienfaisance. Ancien Régime*, 862, Requête du 19 janvier 1741.
47. AÉN, *Ville de Namur*, 375, Requête du 3 mars 1773. Quand le Magistrat écrit aux bateliers quelques années plus tard pour leur demander de préparer leurs nacelles pour d'éventuelles inondations imminentes, il ajoute « bien entendu cependant, qu'il ne sera rien payé pour aucune desdites barquettes ni batteaux, qu'autant qu'elles auront été employées par ordre de cette cour

Les conséquences des inondations de 1740 sont d'abord humaines. Les mémoires contemporains des faits font état de deux morts⁴⁸. Deux hommes, un père et son fils, vivant aux Keutures, ayant voulu sauver des bois emportés par les flots lors de la première montée des eaux. Dans le registre de la paroisse Saint-Loup, dont relèvent les Keutures⁴⁹, à la date du 12 décembre 1740, est effectivement consigné le décès de deux namurois *aquis submersi* qui correspond en tous points avec les deux noyés mentionnés par le mémoire de 1740⁵⁰. Si d'autres décès ont pu avoir lieu sans être répertoriés dans les registres paroissiaux de la ville, nous ne sommes manifestement pas devant un pic de mortalité. Ce faible nombre de décès ne dénote pas par rapport à d'autres cas étudiés et peut être notamment expliqué par une « culture du risque fluvial, garantie d'une meilleure résilience ». Les riverains habitués aux crues auraient développé des mécanismes de réponse et de protection efficaces⁵¹.

Les conséquences socio-économiques de l'inondation touchent par contre toute la population namuroise. La crue impose l'arrêt d'une bonne part des activités présentes dans l'espace urbain, *a fortiori* le long des cours d'eau, espace économique clé au sein de la cité⁵². Figés par les eaux, les moulins, la halle al-chair, la halle aux grains, les quais et la batellerie, les brasseries, certaines fabriques et boutiques namuroises sont immobilisés, l'inondation privant ainsi les habitants de leurs moyens de subsistance.

Quand les eaux se retirent, comme à chaque inondation, il faut évaluer les dégâts, évacuer les eaux restées en ville⁵³, commencer le nettoyage et les réparations. Les dégâts aux infrastructures urbaines sont nombreux, notamment à la cathédrale, aux pavés de certaines églises ou aux fortifications, écroulées par endroit⁵⁴. Après une inspection de celles-ci, un géomètre dessine

depechées par écrit, lequel ordre devra se reproduire a l'effet dudit payement » (AÉN, *Métiers de Namur*, 11, Lettre du Magistrat aux Bateliers, 9 mars 1776).

48. « Mémoire des évènements funestes et remarquables... », p. 310 ; « Mémoire des devoirs et précautions... », p. 278-279.
49. F. JACQUES, *Namur en 1784*, Namur, 1980, p. 47, 234 (FUNDP. Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres, 60).
50. AÉN, *Registres paroissiaux. Saint Jean-Baptiste*, n° 57 (6), Actes de décès, 1739-1776, f° 154, 12 décembre 1740.
51. A. SOETAERT, « Une espèce de déluge dans la ville... », p. 55 ; E. GARNIER, « La ville face aux caprices du fleuve... », p. 49 ; G. R. DEMARÉE, « The Catastrophic Floods of February 1784... », p. 893.
52. E. GARNIER, « La ville face aux caprices du fleuve... », p. 51.
53. AÉN, *Institutions de bienfaisance. Ancien Régime*, 1089, Comptes réunis de l'hôpital et de la charité des pauvres fondée par Pierre de Lestienne, 1740-1741. Des ordonnances prescrivant la vidange des caves pour « prévenir l'infection » seront publiées lors des inondations suivantes (par exemple AÉN, *Fonds Borgnet-Golemvaux*, 3789). Voir M. LIBERT, « La question de l'eau à Namur au XVIII^e siècle... », p. 332.
54. M. RONVAUX, *Une histoire du Namurois*, t. 2 : *Les Temps Modernes*, Namur, 2015, p. 238 ; A. SOETAERT, « Une espèce de déluge dans la ville... », p. 36-38.

un « plan des parties eboulées aux ramparts⁵⁵ ». Il faut aussi réparer et consolider les habitations endommagées⁵⁶. Pour faire face aux dégâts causés par les eaux, des aides financières sont octroyées à certains habitants : des distillateurs obtiennent une somme pour « perte leur occasionnée par les gelées et inondations, submersion de leur cave⁵⁷ » ; des marchands de vin obtiennent des dégrèvements fiscaux sur les marchandises entreposées dans leurs caves gâtées par l'inondation ; un fermier jambois obtient une modération d'impôt car les eaux ont « ruisné ces terres et emporté presque tous ces fourages »⁵⁸.

Si nous n'avons pas trouvé de grands travaux destinés exclusivement à protéger la ville des inondations à cette époque, le niveau des crues est néanmoins pris en compte lors de travaux menés le long des cours d'eau namurois à la fin du XVIII^e siècle⁵⁹. Suite au démantèlement des fortifications en 1782, le rempart du « Jeu de quilles » démoli fait place à un quai de déchargement. Sur le plan tracé pour la réalisation du projet sont représentées trois lignes figurant les inondations de 1571, 1740 et 1784. « Pour former le nouveau rivage, le terreplein actuel du rempart du Jeu de quilles démoli sera baissé à la hauteur de l'inondation de l'an 1571 [...] en observant néanmoins les pentes et contrepentes nécessaires à l'écoulement des eaux »⁶⁰. Le même raisonnement est de mise pour le quai de La Plante : « Comme le quai de la Plante est submergé chaque fois qu'il arrive des forte inondations et que l'eau s'étend même jusque sur une partie de l'esplanade [...] on croit qu'il seroit très convenable de rehausser le sol de cette plaine avec les terres qui proviendront de l'aplanissement du bastion 61 demoli et des parapets »⁶¹.

Époque contemporaine : l'inondation de l'hiver 1925-1926

La fin de l'année 1925 est neigeuse et pluvieuse⁶². Le 27 décembre, Namur se réveille sous une pluie battante qui ne s'estompe pas au cours de la

55. AÉN, *Ville de Namur*, 65, Journal de la ville, f° 46 et 50 ; AÉN, *Ville de Namur*, 1135, Compte communal, 1741, f° 136v.

56. On le voit par exemple dans les requêtes : « comme par le malheur inopiné des grosses eaux avenue l'an dernier, at fait et cause des grands dommages et interests a ladite maison » (AÉN, *Archives ecclésiastiques*, 753, Chapitre Notre-Dame, Actes divers, 1655-1757, Requête de Robert Hurtin).

57. AÉN, *Ville de Namur*, 1135, Compte communal, 1741, f° 152v-153r.

58. AÉN, *Ville de Namur*, 376, Requêtes de Louis Joseph Brunaux, André Close, Nicolas Marée, Henry Janmart, etc. Le dégrèvement fiscal est une pratique courante à l'époque (D. CŒUR, *La plaine de Grenoble face aux inondations...*, p. 69).

59. Voir C. LEDENT, « Aménagement d'un nouveau rivage et mémoire des inondations. Un plan namurois de 1788 », dans *Cahiers de Sambre et Meuse*, 89^e année, 2013, n° 3, p. 167-171.

60. AÉN, *Cartes et plans*, n° 89 (ancien n° R81), 15 octobre 1788.

61. AÉN, *Ville de Namur*, n° 340, Tableau ou comparaison de la vieille enceinte de la ville de Namur, avec la longueur de sa nouvelle enceinte.

62. F. BROUYAUX, P. MORMAL, Ch. TRICOT et M. VANDIEPENBEECK, *La Belgique au fil du temps...*

journee et de la nuit qui suivent. Menaçantes depuis plusieurs jours, la Meuse et la Sambre ne cessent de monter, la crue commence à devenir préoccupante. Le 10 décembre 1925 déjà, face à la montée des eaux, le commissaire de police de Namur avait écrit au bourgmestre : « Nous avons fait prévenir les riverains de Sambre et Meuse, qu'ils avaient à prendre leurs précautions pour les inondations »⁶³. Quelques jours après, voyant que les choses ne s'arrangent pas, le Commissaire laisse une « note pour l'agent du soir et de la nuit » : « Si on téléphone de la première section, ce soir ou cette nuit au sujet de la crue des eaux, il faut me prévenir immédiatement après avoir pris la communication. Également si on apportait un télégramme des écluses⁶⁴ ».

Le 28 au matin, l'averse s'est arrêtée laissant croire à une fausse alerte⁶⁵. Mais très vite elle reprend⁶⁶. Au fil des heures, les Namurois voient avec inquiétude la pluie tomber et les cours d'eau envahir les rues de la ville. Le 30 décembre, le Commissaire écrit au secrétaire de la ville : « Depuis une heure j'essaie de [me] mettre en communication par téléphone avec vous ou l'hôtel de ville. Impossible de savoir quelque chose, le téléphone est barbant. Ci-dessous le dernier télégramme relatif aux crues [...]. La crue se fait toujours, il y a donc lieu de prendre des précautions pour le secours à la population (passerelles, bateaux, etc.) »⁶⁷. La nuit du 30 au 31, la Meuse commence à recouvrir Jambes où l'on tambourine aux portes des habitants pour les réveiller⁶⁸. Le Houyoux lui aussi sort de son lit, inondant les rues Piret-Pauchet et Adolphe Bastin⁶⁹. Le 31, la situation est grave dans plusieurs vallées du pays. Les Namurois ne sont pas les seuls à passer le dernier jour de l'année 1925 les pieds dans l'eau, mais la Meuse et la Sambre sont particulièrement touchées⁷⁰. Le pont de Sambre est toujours accessible mais l'eau de la rivière effleure son tablier⁷¹. La circulation des tramways est interrompue, ainsi que les lignes

63. AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758, Lettre du commissaire de police de Namur au bourgmestre de Namur, 10 décembre 1925.

64. AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758, Note du Commissaire de police, 27 décembre 1925.

65. *Vers l'Avenir*, 28 décembre 1925 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 38).

66. *Vers l'Avenir*, 29 décembre 1925 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 38).

67. AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 759, Lettre du Commissaire de police de Namur au secrétaire de la ville, 30 décembre 1925.

68. *Vers l'Avenir*, 3-4 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 57-58).

69. *Vers l'Avenir*, 6 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 43). L'inondation se résorbe dans la nuit qui suit (Archives de la Ville de Namur [AVN], *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758, Rapport de police du 15 janvier 1926 ; AVN, *Namur avant-fusion. Patrimoine. 2^e partie*, B74 (numérotation provisoire), Rapport sur la crue du Houyoux du 30 au 31 décembre 1925 par l'ingénieur de la ville de Namur, 29 janvier 1926).

70. Sur le cas liégeois par exemple, voir J.-P. KEIMEUL, « Les inondations de Liège de 1926 », dans *Les analyses de l'IHOES*, n° 23, 29 octobre 2007, [En ligne] http://www.ihoes.be/PDF/Jean-Pierre_Keimeul_inondations_Liege_1926.pdf (consulté le 10 janvier 2016).

71. *Vers l'Avenir*, 31 décembre 1925 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 40).

ferroviaires reliant Namur à Liège, Charleroi et Givet⁷². Dans les quartiers bas de la ville et ceux qui longent la Sambre et la Meuse, les caves et rez-de-chaussée sont sous eau, les habitants réfugiés au premier étage⁷³. Il n'y a plus de distribution d'eau, de gaz, ni d'électricité⁷⁴. Les Namurois s'éclairent aux bougies, coincés chez eux dans le froid⁷⁵.

Dans un communiqué, le bourgmestre, tente de calmer la population : « L'administration communale informe les sinistrés qu'elle a pris toutes les mesures nécessaires afin de faciliter leur ravitaillement. Des barques circuleront dès cet après-midi pour procurer du pain. La population doit se montrer calme et forte dans les pénibles circonstances que nous traversons. L'administration communale fera tout ce qui est en son pouvoir pour parer aux difficultés du moment »⁷⁶. Mais en coulisses, le ravitaillement est délicat et nécessite des aides extérieures. Sur un bout de papier lui servant de brouillon,



le bourgmestre rédige quelques mots à envoyer au ministre de la Défense nationale : « Situation population très grave. Ravitaillement impossible avec nos seuls moyens. Vous supplie nous faire apporter cinq mille pains et quantité de biscuits militaires extrême urgence »⁷⁷. Touchés eux aussi par l'inondation, certains boulangers namurois sont dans un premier temps dans l'incapacité de fournir un nombre suffisant de pains dont les sinistrés, bloqués chez eux, commencent à manquer⁷⁸.

« Le jour de l'an pour les habitants des bas quartiers de la ville a été un triste jour [...],

◀ « Namur. La distribution des vivres et du courrier » (Carte postale vendue par l'Union civique belge au profit des sinistrés).

72. *Vers l'Avenir*, 31 décembre 1925 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 38) ; *Annales parlementaires. Chambre des Représentants*, 12 janvier 1926, p. 564 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 59).

73. *Vers l'Avenir*, 31 décembre 1925 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 40).

74. *Vers l'Avenir*, 31 décembre 1925 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 38).

75. *Vers l'Avenir*, 1^{er}-2 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 44).

76. AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758, Communiqué du 31 décembre 1926. De premières distributions de pain ont effectivement lieu (AVN, *Conseil communal*, Séance du 1^{er} janvier 1926, p. 1).

77. AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758, Lettre de bourgmestre de Namur au Ministre de la Défense nationale, 31 décembre 1926 (brouillon).

78. *Vers l'Avenir*, 8 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 75).

ils ont dû se contenter de regarder et... d'attendre. Rue Saint-Nicolas, l'eau dépassait le premier étage ; rue des Brasseurs, elle atteignait 1,5 mètre, d'où elle se déversait dans les rues latérales atteignant presque la rue de la Croix et la rue du Collège. Les plus fortunés ont pu, par bachot⁷⁹, se réfugier et loger à l'hôtel. Dès 8 heures du matin, le pain manquait et beaucoup de sinistrés ont dû recourir à la charité de voisins prévoyants », raconte un journaliste⁸⁰. Heureusement les nouvelles sont bonnes concernant le ravitaillement.

À l'hôtel de ville, le Conseil communal se réunit en urgence à 10 heures. La ville de Namur est en possession de 7000 pains et 7200 kilos de biscuits⁸¹. Le problème de l'acheminement d'eau potable à tous les habitants inondés est plus épineux. Il nécessite un équipement autre que pour les vivres, distribués en camion ou en barques et pour lesquels le seul outillage nécessaire est une pique de fer permettant de tendre un pain aux habitants inaccessibles⁸². Non, pour l'eau, il faut des citernes à traction automobile ou hippomobile pour amener dans la ville de grandes quantités, mais aussi des citernes plus petites pour pouvoir acheminer l'eau au cœur des rues⁸³. Grâce aux villes de Bruxelles, Tirlemont et Etterbeek, tout le matériel nécessaire arrive à Namur⁸⁴. Au cours de cette même réunion, le Conseil communal nomme le Comité namurois de la Croix-Rouge responsable de l'organisation et de la distribution des secours aux sinistrés. Ce « comité de charité et de secours » doit faire appel à toutes les bonnes volontés et coordonner les collectes et événements à organiser pour récolter des fonds⁸⁵. Il intervient également pour les « chômeurs par suite d'inondation⁸⁶ ». Le Conseil communal désigne enfin un directeur du service du ravitaillement en pain, lait et eau – l'échevin Mathieu – et un directeur du service de ravitaillement en combustible – en la personne de François Bovesse, alors conseiller⁸⁷.

Dans la ville, l'aide s'organise. L'armée – plus de 300 soldats – et les pompiers, aidés de civils, ont déjà commencé l'acheminement des vivres en

79. Petit bateau à fond plat (CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES, Portail lexical, <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/bachot>, consulté le 10 janvier 2017).

80. *Vers l'Avenir*, 1^{er}-2 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 38).

81. AVN, *Conseil communal*, Séance du 1^{er} janvier 1926, p. 1-2.

82. *Le Soir*, 1^{er} janvier 1926 (coupure de presse conservée dans AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758), comme cela se faisait déjà dans le passé, par exemple : « is lès passin.n' aus djins dès-étages avou dès grandès foches » (« Réédition de "Les mémwères d'on Namurwès su l'vi Nameur" de Joseph Osselet », dans *Les Cahiers wallons*, 42^e année, n° 6-8, 1979, p. 201).

83. AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758, Lettre du bourgmestre de Namur au bourgmestre de Tirlemont, 2 janvier 1926.

84. *Vers l'Avenir*, 8 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 76).

85. AVN, *Conseil communal*, Séance du 1^{er} janvier 1926, p. 3 ; *Vers l'Avenir*, 1^{er}-2 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 48).

86. *Vers l'Avenir*, 8 janvier 1926 ; (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 49).

87. AVN, *Conseil communal*, Séance du 1^{er} janvier 1926, p. 4.

camion ou en barques réquisitionnées⁸⁸. Plusieurs villes flamandes envoient solidairement des pompiers de leurs brigades pour soutenir leurs collègues namurois. Ils y resteront jusqu'au 15 janvier⁸⁹. Des religieuses parcourent les rues en camion pour secourir d'éventuels malades⁹⁰. Des tréteaux ont été posés dans certaines rues pour permettre aux habitants de sortir de chez eux⁹¹. Certaines maisons restent inaccessibles à cause de la violence du courant, notamment au faubourg Saint-Nicolas. Près du pont de Sambre, l'échelle des inondations rend son verdict : la crue de 1925-1926 a dépassé de plusieurs centimètres celle de 1880 restée tristement célèbre. La presse clame qu'au plus fort de l'inondation, « du fond de la Meuse à sa surface, il y avait 8 mètres d'eau » et que « le niveau était de 5 mètres 50 au-dessus de la normale »⁹².

Déjà pressentie la nuit du nouvel an et le premier jour de 1926, la décrue



se fait lentement et ralentit même la nuit du 2 au 3 et la journée du 3. Ce jour-là néanmoins, on commence à voir réapparaître la « crête du barrage de l'écluse ». Le 4 janvier au matin, alors que les souverains belges pénètrent dans la ville, certains habitants sont toujours coincés chez eux⁹³. Le 5 janvier à l'aube, la plupart des habitants sont enfin libérés mais le retrait des eaux laisse entrevoir les dégâts⁹⁴. L'heure est au bilan.

Un homme a malheureusement perdu la vie en travaillant au ravitaillement des Namurois, écrasé

◀ Rue du Séminaire (publié dans A.-S. MAASKANT et D. FRANÇOIS, *Jours de crue. Images de crue...*, p. 27).

-
88. *Vers l'Avenir*, 31 décembre 1925 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 50) ; AVN, *Conseil communal*, Séance du 1^{er} janvier 1926, p. 3 ; AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758, Formulaire de réquisition de barques et Ordre de réquisition du 31 décembre 1925.
89. *Vers l'Avenir*, 15 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 50).
90. *Vers l'Avenir*, 1^{er}-2 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 38-39).
91. *Le Soir*, 1^{er} janvier 1926 (coupure de presse conservée dans AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758).
92. *Vers l'Avenir*, 1^{er}-2 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 39-41).
93. *Vers l'Avenir*, 3-4 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 39-40) ; *Annales parlementaires. Chambre des Représentants*, 12 janvier 1926, p. 553 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 52).
94. *Vers l'Avenir*, 5 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 39).

accidentellement par son véhicule⁹⁵. Les caves de 2898 maisons ont été inondées. 986 demeures ont eu de l'eau au rez-de-chaussée. L'eau a atteint le premier étage dans six maisons. Le nombre de ménages « nécessaires » atteints par l'inondation est de 775, soit un total de 3879 personnes⁹⁶. Des baraquements et des arbres ont été emportés, les parapets en face du Kursaal sont endommagés, certains murs de jardins se sont effondrés⁹⁷. Une partie des installations de la plage des bains sera même retrouvée à Ampsin quelques semaines plus tard⁹⁸ ! Les maisons touchées par l'inondation, dont la hauteur s'est imprimée sur les façades et dans les intérieurs namurois, sont vidées de leurs meubles endommagés. Tout est humide et boueux, les caves autrefois pleines de marchandises ou de provisions sont remplies d'une eau nauséabonde. Les pompiers sont à l'œuvre et nettoient à coup d'eau les rues et les places jonchées de boue et de détrit⁹⁹.

Le gouverneur de la province avait fait publier dans le *Vers l'Avenir* des 1^{er} et 2 janvier 1926 les mesures à prendre dès la fin de la crue : les administrations communales doivent assécher et nettoyer les rues et places publiques, transformer en compost les végétaux et foins souillés, enfouir les cadavres d'animaux¹⁰⁰ et arroser de lait de chaux les endroits infectés. Toutes les parties atteintes des habitations, les murs, parquets et planchers doivent être lavés, arrosés au lait de chaux et ventilés ou chauffés afin d'être asséchés. Une solution chaude de sel de soude ou de formol peut aussi être utilisée. La vaisselle, les linges et vêtements souillés doivent être soumis « à l'action prolongée de l'eau bouillante ». L'eau doit être bouillie avant consommation, les denrées alimentaires souillées ne peuvent être consommées crues et le lavage des mains est vivement conseillé avant de se nourrir¹⁰¹.

95. *Le XX^e siècle*, 7 janvier 1926 ; *Le Soir*, 1^{er} janvier 1926 (coupures de presse conservées dans AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758).

96. AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 759, Formulaire de la Croix-Rouge complété pour la ville de Namur, janvier 1926.

97. *Vers l'Avenir*, 3-4 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 63) ; *La Province de Namur*, 6 janvier 1926 (coupure de presse conservée dans AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758).

98. AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 759, Lettre du bourgmestre de Namur au bourgmestre d'Ampsin, 11 février 1926.

99. *Vers l'Avenir*, 6 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 39).

100. Un mouton avait notamment été aperçu sur le toit des bâtiments militaires de Jambes avant de disparaître dans les flots. Du bétail mort aurait également été aperçu dans la Meuse, ainsi que des volailles (*Vers l'Avenir*, 1^{er}-2 et 3-4 janvier 1926 (cités dans *Jours de crue, textes...*, p. 63)).

101. *Vers l'Avenir*, 1^{er}-2 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 48). Le 6 janvier, le gouverneur écrit aux administrations communales afin de connaître les besoins en pompes. Il rappelle également le droit des bourgmestres de réquisitionner les pompes des particuliers et des établissements industriels (AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758, Lettre du gouverneur aux administrations communales, 6 janvier 1926). Des pompes venant d'Anvers, Termonde et Molenbeek seront utilisées à Namur (*Vers l'Avenir*, 8 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 76)).

Toutes ces mesures avaient été également publiées dans un avis à la population le 2 janvier par le Comité de salubrité publique de la ville de Namur¹⁰². L'on prévient que le lait de chaux est distribué gratuitement dans divers endroits¹⁰³ et que les puits de la ville, contaminés, sont hors d'usage¹⁰⁴. Les publicités pour le *Desinfectol* et l'*Oxilol* apparaissent dans les colonnes des journaux¹⁰⁵. Si les recommandations ne manquent pas, la réalité est parfois plus compliquée. Certaines familles sont contraintes de réintégrer leur domicile sans la désinfection et le séchage pourtant préconisés¹⁰⁶. Face à l'entraide et à la solidarité entre Namurois, la presse locale fait le parallèle avec la guerre toute récente : « Quelqu'un disait : C'est comme pendant la guerre... Et c'était vrai. Dans le malheur, tout ce qu'il y a de meilleur dans l'homme surgit à fleur d'âme et ce qui est le meilleur, c'est l'amour et la bonté »¹⁰⁷. Petit-à-petit, la vie quotidienne reprend son cours, l'espace public et les habitations reprennent leurs droits, et le 9 janvier, l'eau potable est de retour dans les conduits de la ville¹⁰⁸.

Des agents distribuent des formulaires censés recueillir la liste des pertes des sinistrés. Les victimes sont invitées à les compléter « avec exactitude et la plus scrupuleuse honnêteté »¹⁰⁹. Les formulaires seront par ailleurs vérifiés et un collègue d'experts est mis en place pour encadrer la démarche. Le bourgmestre ne garantit pas une indemnisation, il n'a « aucun renseignement à ce sujet ». Mais il préfère « prendre les devants » pour avoir des documents complets le cas échéant¹¹⁰. À ce moment, pour le gouvernement, il n'est encore question que d'accélérer le paiement des indemnités prévues pour l'inondation de l'année précédente ainsi que des indemnités dues pour dommage de guerre aux personnes à nouveau frappées par le sort¹¹¹.

En outre, le Comité de l'association de la presse belge ainsi que les délégués de la Croix-Rouge se rassemblent à Bruxelles le 3 janvier pour organiser, sous le patronage des souverains et du gouvernement, une souscription nationale en faveur des sinistrés : « La décrue a commencé, mais la détresse des inondés est immense. Immense doit être l'état de charité du peuple belge. Au dévouement des autorités publiques, de la police, de la gendarmerie, de l'armée, des médecins, doit répondre l'aide sans limite de la nation. Comme

102. *Jours de crue, textes...*, p. 46-47.

103. *Ibid.*, p. 47.

104. *Vers l'Avenir*, 15 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 46-47).

105. *Vers l'Avenir*, 5 et 7 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 72).

106. *Vers l'Avenir*, 9-10 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 47).

107. *Vers l'Avenir*, 7 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 39-40).

108. *Vers l'Avenir*, 9-10 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 46).

109. *Vers l'Avenir*, 6 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 75).

110. *Vers l'Avenir*, 8 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 78).

111. *Annales Parlementaires. Chambre des Représentants*, 12 janvier 1926, p. 554.

en 1914, la Belgique doit se redresser dans un fier et généreux effort de solidarité. [...] Au secours ! Sauvez les inondés. Préservez-les des maladies. Restaurez leurs foyers détruits. Avant tout, protégez les enfants. [...] Donnez, donnez, donnez »¹¹². Des dons viennent des quatre coins du pays, ainsi que de l'étranger. Des listes interminables de donateurs sont publiées dans la presse¹¹³. Des représentations musicales et théâtrales sont données en faveur des sinistrés par plusieurs groupements ou associations, jusqu'au petit Albert « âgé de 9 ans, accordéoniste » qui joue « quelques morceaux de son répertoire » un soir de janvier, au profit des sinistrés¹¹⁴. Plusieurs collectes d'argent, de meubles, de vêtements, de livres et d'autres biens sont organisées par plusieurs associations namuroises¹¹⁵. Des remises ou bons d'achat sont également offerts par des commerçants namurois¹¹⁶.

Pour tenter de mieux affronter le prochain déluge, certaines mesures sont prises : le comité local de la Croix-Rouge s'équipe de cinq barques, avant un débat plus large sur l'organisation complète d'un service de sauvetage pour d'éventuels événements futurs¹¹⁷. On réfléchit à un service d'annonce des crues plus efficace¹¹⁸. Mais comme souvent lors des inondations précédentes, on engage également une réflexion plus profonde¹¹⁹. Est-on en mesure d'atténuer ou d'enrayer de telles inondations ? Les avis divergent. L'idée qu'« on ne peut pas empêcher les inondations [car] c'est un phénomène naturel qu'il faut subir »¹²⁰ est toujours présente, mais tout le monde réclame des décisions et de grands travaux. Néanmoins, sur leur nature, les avis divergent également. Le 5 janvier, les ministres rencontrent M. Bouckaert,

112. *Vers l'Avenir*, 3-4 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 66-67).

113. *Jours de crue, textes...*, p. 69. La Croix-Rouge américaine notamment verse 220 000 francs (*Vers l'Avenir*, 6 janvier 1926, cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 68).

114. *Vers l'Avenir*, 5, 7, 9-10, 14, 20, 23-24 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 65-66 et 70).

115. *Vers l'Avenir*, 15, 16 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 66).

116. *Vers l'Avenir*, 6 et 13 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 73).

117. AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758, Lettre de la Direction générale de la Croix-Rouge de Belgique au président du Comité local de Namur, 24 avril 1926.

118. AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758, Lettre du Service spécial de la Meuse des Ponts et Chaussées au bourgmestre de Namur, 5 mai 1926. Il est notamment demandé au bourgmestre de dire, en prenant pour exemple la dernière crue, « à quel moment, date et heure, vous estimez que vous auriez dû être prévenu de la continuation de la montée des eaux pour pouvoir prendre des dispositions utiles à la sauvegarde des biens de vos administrés ».

119. Les inondations de 1850 avaient vu se développer l'idée de détourner la Sambre, celles de 1880 avaient donné naissance à un « Comité de la dérivation » qui « préconisait l'établissement d'un canal de trop plein à travers la commune de Jambes » (*Bulletin communal de la Ville de Namur*, 1850, p. 124 et 127 ; *Procès-verbaux des séances du Conseil provincial de Namur. Session de juillet 1853*, Namur, 1853, p. 135-140 ; AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758, Rapport du Comité des inondés après les inondations de 1925-1926).

120. *La Province de Namur*, 6 janvier 1926 (coupure de presse conservée dans AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758).

Directeur général des Ponts et Chaussées venu les informer des travaux à mener dans le pays¹²¹. Des parlementaires visitent les villes touchées quelques jours après la fin de l'inondation. Le bourgmestre namurois leur parle des travaux à mener pour remédier au mal : supprimer l'écluse de la Sambre, la remplacer par un nouveau barrage-éclusé placé en amont de Namur, approfondir le lit de la Sambre de deux mètres dans la traversée de la ville et rectifier les rives¹²². Plusieurs réunions ont lieu entre les autorités namuroises et jamboises, des sénateurs et représentants, des membres de la députation permanente de la province¹²³.

En fonction de sa ligne éditoriale, la presse salue la réaction du gouvernement ou le pointe comme unique et premier responsable de la crise¹²⁴. La responsabilité de gouvernement est aussi soulignée par le Comité des inondés pour qui les inondations sont « aggravées par des travaux que l'État a fait exécuter ou laissé exécuter [...] dans un but louable d'intérêt général, mais il n'est pas équitable que les conséquences néfastes en soient uniquement supportées par certains, alors que tous en profitent. L'État a donc le devoir de prendre des mesures efficaces »¹²⁵. Mais une inondation est un problème complexe, à multiples variables et en fonction des causes privilégiées, les solutions divergent. Le pont de Jambes fut par exemple accusé d'être responsable de la gravité du débordement. Au plus fort de l'inondation déjà, il avait été envisagé de « faire sauter une arche au cas où la crue se serait accentuée davantage afin de préserver Jambes de la destruction »¹²⁶. Le Comité des inondés avait également pointé son rôle. Le sort du pont de Jambes, mis en cause après les inondations – et devenu par ailleurs gênant et mal adapté du point de vue de la navigation et de la circulation automobile – restera incertain jusqu'à la fin des années 1950¹²⁷.

Au lendemain des inondations de 1925-1926, à la Chambre, le ministre en charge des cours d'eau présente pour les rivières et fleuves qui venaient de déborder un programme de travaux à effectuer sur dix ans¹²⁸. Dans son

121. *Conseil de cabinet. Procès-verbal*, 5 janvier 1926, n° 28, p. 8-10.

122. *Vers l'Avenir*, 23-24 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 56).

123. AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758, Lettre du bourgmestre de Jambes au bourgmestre de Namur, 14 mars 1926 et suivants.

124. Voir par exemple *La Libre Belgique*, 7 janvier 1926 (coupure de presse conservée dans AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758).

125. AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758, Rapport du Comité des inondés après les inondations de 1925-1926.

126. *Le Soir*, 7 janvier 1926 (coupure de presse conservée dans AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758).

127. V. BRUCH et J. CHAINIAUX, *Namur, fleuve et rivière*, Beersel, 2012, p. 99-111 (Archives photographiques namuroises, VII). Sur la défense du Pont de Jambes, voir par exemple le *Bulletin du Touring club de Belgique*, 1947, p. 53 et 85-89.

128. C. PIÉRARD, *La Sambre. Chronique d'une normalisation*, Namur, 1997, p. 105 (Traces, 2).

discours devant le Parlement en juillet 1926, Fernand Golenvaux pointe quant à lui d'autres pistes plus globales : le problème de communication avec la France et les Pays-Bas, la déforestation et l'occupation trop intense des bords de rivière, entrave à l'écoulement des eaux¹²⁹. Il faut agir. L'État projette effectivement de faire des travaux : construction d'une nouvelle écluse en amont de Namur en remplacement de celle de la rue des Brasseurs, approfondissement et élargissement du lit de la Sambre, endiguement de la Sambre et de la Meuse sur une partie de leurs rives¹³⁰. Mais les travaux se font attendre¹³¹. La construction du nouveau barrage-éclusé des Bas-Prés à Salzennes, en amont de la ville, commence au printemps 1935¹³². Elle sera terminée en 1937. Au mois de novembre de la même année, une deuxième adjudication est prévue pour le reste des travaux dans la traversée de la ville (notamment la démolition de la vieille écluse, l'élargissement et l'approfondissement de la rivière, l'endiguement de la rive gauche de la rivière dans la traversée de la ville)¹³³. La guerre vint interrompre les travaux et l'ancien barrage ne disparaîtra du paysage urbain namurois qu'après 1944¹³⁴.

Conclusion

Dans la presse de janvier 1926, le bourgmestre namurois affirme avoir alerté à temps la population danger qui se précisait¹³⁵. Certains habitants ont ainsi pu monter leurs meubles à l'étage¹³⁶. Mais l'intensité d'une crue reste difficile à prévoir. D'autres riverains, n'ayant pas reçu l'information ou n'ayant pas eu le temps ou la possibilité de mettre leurs biens à l'abri, ont tout perdu. C'est également le cas en 1880 : « L'inondation s'est produite si rapidement qu'il a été impossible de s'y prendre à temps pour porter à l'étage des maisons les meubles et les provisions de bouche qui se trouvaient encore au rez-de-chaussée et dans les caves »¹³⁷. Lors de l'inondation de 1850, l'on pouvait lire dans la presse : « La rapidité de la crue a empêché de prendre les

129. *Annales parlementaires. Chambre des Représentants*, 6 juillet 1926, p. 2012-2015 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 79-82).

130. AVN, *Namur avant-fusion. Patrimoine. 2^e partie*, B74 (numérotation provisoire), Lettre de l'ingénieur de la ville à un échevin, 17 janvier 1931.

131. AVN, *Namur avant-fusion. Patrimoine. 2^e partie*, B72 (numérotation provisoire), Lettre du bourgmestre de Namur au ministre des Travaux publics, 23 mars 1932 ; *Annales parlementaires. Sénat*, 17 mars 1932, p. 315-316.

132. C. PIÉRARD, *La Sambre...*, p. 123 et 212.

133. *Ibid.*, p. 123-124.

134. V. BRUCH et J. CHAINIAUX, *Namur, fleuve et rivière...*, p. 8.

135. *Vers l'Avenir*, 8 janvier 1926 (cité dans *Jours de crue, textes...*, p. 75).

136. *Le Soir*, 1^{er} janvier 1926 (coupure de presse conservée dans AVN, *Namur avant-fusion. 1^{re} partie*, n° 758).

137. *La Meuse*, 22 décembre 1880.

précautions dont on use ordinairement l'hiver contre les inondations »¹³⁸. En 1740, les archives de l'abbaye de Salzinnes nous apprennent que des réserves de nourriture et de bière avaient été montées à l'étage en prévision de l'inondation¹³⁹. Même s'ils n'ont pas toujours eu la possibilité de réagir suffisamment tôt, les Namurois avaient l'habitude de faire face aux crues¹⁴⁰.

Ces quelques exemples attirent l'attention sur la « capacité d'analyse et de réactivité des sociétés anciennes dont on ne saurait résumer l'attitude à une simple attente passive et superstitieuse »¹⁴¹. Dès l'époque médiévale, des stratégies d'évitement ont été mises en place comme en 1384, lorsque les autorités de la cité mosane ont relevé le pavement de certaines rues. Les Namurois, lorsque la crue le leur permettait et que l'information de l'imminence d'une inondation leur parvenait, prenaient une série de dispositions, dans la mesure de leurs moyens, pour pouvoir l'affronter et se mettre en sécurité. De la même manière, le moment le plus fort de la crise ainsi que la fin d'une crue donnaient lieu à une succession de tâches à accomplir. De crue en crue, l'on voit se répéter des mécanismes, des réflexes presque, de protection, d'adaptation, de réparation. Ces dispositions, avant, pendant ou après une inondation, ont très certainement varié au fil du temps – certaines crues ayant sans doute eu une « valeur d'apprentissage »¹⁴² plus élevée que d'autres – et elles n'ont pas toujours été suffisamment efficaces. Mais les inondations et les manières d'y faire face ont fait partie intégrante de la vie des Namurois pendant de longs siècles. Elles ont forgé leur rapport à l'eau et laissent entrevoir une facette importante de l'histoire d'une ville de confluence confrontée de manière récurrente à l'envahissement des eaux.

138. *Le Moniteur belge. Partie non officielle*, 21 août 1850, p. 2182.

139. Grand séminaire de Namur, *Compte-rendu du Val-Saint-Georges (Salzinnes)*, 59, f° 282v.

140. Stéphane Castonguay parle de *regular part of life* et montre la capacité d'anticipation des populations du passé (S. CASTONGUAY, « The Production of Flood as Natural Catastrophe: Extreme Events and the Construction of Vulnerability in the Drainage basin of the St. Francis River (Quebec), Mid-Nineteenth to Mid-Twentieth Century », dans *Environmental History*, vol. 12, n° 4, 2007, p. 826 et 836).

141. R. FAVIER, « Poésies de l'inondation... », p. 272.

142. *Ibid.*, p. 279.